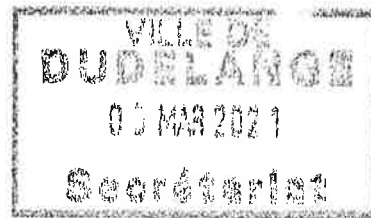




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



Notre réf.: 836xe050e/as
Votre réf.:

Ville de Dudelange
Monsieur le Bourgmestre
B.P. 73
L-3401 Dudelange

Luxembourg, le 25 février 2021

Objet : Approbation des tarifs d'utilisation du réseau de gaz naturel et des modifications à apporter au chapitre XIV : Gaz – du règlement-taxe général
Délibération du conseil communal du 5 février 2021

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 5 février 2021 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Dudelange a modifié les tarifs d'utilisation du réseau de gaz naturel pour l'année 2021.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding





Extrait du registre aux délibérations
du conseil communal

Séance publique du 5 février 2021

Date de la convocation des conseillers: 29 janvier 2021

Date de l'annonce publique de la séance: 29 janvier 2021

Présents: Messieurs Dan Biancalana, bourgmestre; Loris Spina, René Manderscheid, Mesdames Josiane Di Bartolomeo-Ries et Claudia Dall'Agnol, échevins; Madame Martine Bodry-Kohn; Messieurs Bob Claude, Alain Clement, Jean-Paul Friedrich, Jean-Paul Gangler, Vic Haas; Madame Monique Heinen; Monsieur Claude Martini; Madame Emilia Oliveira; Messieurs Jos Thill et Romain Zuang, conseillers et Monsieur Patrick Bausch, secrétaire communal.

Visioconférence: Madame Sylvie Andrich-Duval, conseillère

Vote par procuration: néant

Absents: Mesdames Semiray Ahmedova, Michèle Kayser-Wengler

Objet: Point 06.02 de l'ordre du jour: Approbation des tarifs d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel et des modifications à apporter au chapitre XIV: Gaz - du règlement-taxes général

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 14 février 2020 portant fixation des tarifs d'utilisation du réseau de distribution de gaz naturel pour l'année 2020, approuvée par le ministère de l'Intérieur en date du 10 mars 2020, réf.: 830xe6b3f/DW;

Attendu que suite au règlement E16/14/ILR de l'Institut Luxembourgeois de Régulation du 14 avril 2016 il y a lieu de modifier le chapitre XIV: Gaz - du règlement taxes général;

Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide, à l'unanimité,

d'abroger le chapitre XIV: Gaz - du règlement-taxes général modifié du 26 novembre 2001, et de le remplacer comme suit:

1. Tarifs d'utilisation du réseau pour l'année 2021 applicable à partir du 1^{er} janvier 2021

Segment 1: Compteurs G4 - G16		
Composante volume (EUR/Nm ³)	:	0,1090 EUR
Composante capacité (EUR/kW/an)	:	0,00 EUR
Segment 2: Compteurs G25 - G40		
Composante volume (EUR/Nm ³)	:	0,0353 EUR
Composante capacité (EUR/kW/an)	:	6,9264 EUR

Segment	3:	Compteurs >= G65/G100/G400	:	
		Composante volume (EUR/Nm ³)	:	0,0345 EUR
		Composante capacité (EUR/kW/an)	:	9,0537 EUR

2. Location compteur/Redevance mensuelle fixe

Segment	1:	G4 - G16	:	6,76 EUR/ mois
Segment	2:	G25 - G40	:	33,41 EUR/mois
Segment	3:	G65	:	46,76 EUR/mois
		G100	:	63,21 EUR/mois
		G400	:	173,13 EUR/mois

En séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.
Pour expédition conforme,

Dudelange, le 8 février 2021


, bourgmestre


, secrétaire communal



Certificat de publication

Il est certifié que la présente délibération du conseil communal du **5 février 2021** concernant modification du chapitre XIV - Gaz - du règlement-taxes général, approuvée par le ministère de l'Intérieur le **25 février 2021**, a été dûment affichée aux endroits usuels à la maison communale à la date de ce jour.

Dudelange, le 3 mars 2021


, bourgmestre


, secrétaire communal